



**MAIRIE de
GENOUILLE
86250**

05.49.87.10.71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, Le Huit Décembre à 20 Heures 30 ,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE,
Maire

Étaient présents : Mesdames Marie-Claire BOLLE, Dany MASSON, Messieurs
BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD
Patrice, LUQUIAU Christophe, MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE
Jean-Guy

Absents excusés : Christelle DELAGE, Sandra NIQUET, Patrice TEXERAUD.
Secrétaire de séance : Philippe CHAUVEAU

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14
présents : 11
votants : 11

Date de la Convocation :
30 Novembre 2022
Date affichage de la
convocation
30 Novembre 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Fondation du
patrimoine a pour vocation d'accompagner les projets de sauvegarde
et de restauration du patrimoine français.

Pour que la commune puisse bénéficier de cette aide, elle doit
adhérer à la Fondation du Patrimoine par une participation de 75
euros.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'adhérer à la Fondation du Patrimoine
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier.

OBJET

Délibération n° 51/2022
Adhésion à la Fondation du
Patrimoine
**

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,
A Genouillé, le 9 Décembre 2022
Le Maire, Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20221208-D51_2022-DE
Reçu le 13/12/2022